

## COMMUNE DE MONTFERRER

# Compte rendu

### Conseil Municipal du 18 mai 2022 à 20h00

- 1) Gîtes communaux : prix de la nuitée
- 2) Café : révision des tarifs
- 3) Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères : adhésion DICRIM
- 4) Location ancien point chaud : loyer

#### Additif à l'ordre du jour, à l'unanimité

Décision à prendre

Gîtes communaux : prix de la nuitée

Présents : MM. GOURGUES-TARRE-CASALS-BARRIAC-VAN BOXEL-CORDERO-MIAS GUISSET-QUINTA-COQUIN-

Absente excusée : M. FAURE-

\* \* \* \*  
\*\* \*\* \*\* \*\*

#### **Gîtes communaux : prix de la nuitée**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réviser le tarif de la nuitée des gîtes communaux. Pour cela, il précise que la nuitée ne sera acceptée seulement qu'en basse saison (janvier à juin et septembre à décembre) et jusqu'à 6 nuits maximum.

A l'unanimité, les tarifs de la nuitée sont fixés comme suit :

- ✓ 2 nuitées ou le week-end : 120 €
- ✓ 3 nuitées : 180 €
- ✓ 4 nuitées : 240 €
- ✓ 5 nuitées : 300 €
- ✓ 6 nuitées : 360 €

#### **Café : révision des tarifs**

L'assemblée décide, à l'unanimité, de réviser les tarifs du café, du point chaud et de l'épicerie. Il est décidé de mettre en place une révision mensuelle des tarifs en tenant compte des variations économiques.

D'autre part, un coefficient de révision applicable à tous les produits est fixé à 1,7.

A l'unanimité.

## **Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères : adhésion DICRIM**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de participer à l'opération groupée d'élaboration ou d'actualisation des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) proposée par le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA). Le coût de cette opération s'élève à 3 000 € subventionnable à 50 % soit 1 500 € avec un autofinancement de la commune à 1 500 €, à l'unanimité.

## **Location ancien point chaud : loyer**

Le Conseil Municipal décide de louer le local de l'ancien point chaud (partie vitrée seulement) à un artisan qui souhaite implanter son atelier pour y réaliser une activité de création de bijoux artisanaux. Le loyer mensuel est fixé à 80 €. A l'unanimité.

Fait à **MONTFERRER** le 24 mai 2022

Le Maire

**Jean-Marie GOURGUES**

